

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL260

présenté par
M. Dussort, rapporteur

ARTICLE 20

Rédiger ainsi l'alinéa 95 :

« b) Dispositifs locaux de prévention de la délinquance »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture par le rétablissement d'une disposition supprimée par le Sénat en deuxième lecture.